



Arnaque par une entreprise qui démarché les nouvelles entreprise

Par **serrecombe**, le **01/07/2009** à **17:46**

Bonjour,

J'ai états victime d'une arnaque par la société (x) nom commercial guide des commerçants. Voici leur façon de faire ils m'ont démarché par telephone avec une offre très excessive je leur dis que je ne suis pas interessée et que de toute façon je n'en ais pas les moyen pas de problème jusque là ensuite une semaine après encore un appel il me propose suite à un dépôt de bilan d'un de leur client qui aurait deja régler la facture une offre très alléchante 502 euros pour toutes l'année 2009 sans reconduction payable en 3 fois je lui dis que c'est interessant en pensant evidement que c'etait le guide du commerçant qui sont eux très sérieux voila on me fait parvenir un bon de commande avec indiqué en gras 502 euros et un texte tout petit illisible je ne m'en préaocupe pas trop ayant confiance au guide des commerçant.

Plusieurs jour se passe puis evidement après les 7 jours de délais de rétractation je reçoit une facture de 5500 EUROS.

Je l'ai appel il me dise que je ne peux evidement pas annuler ma commande

J'arrive malgré tout à négocier la moitié pour éviter de déposer moi aussi mon bilan.

Aujourd'hui j'ai déposé plainte a la gendarmerie pour abus de confiance

et a fais appel a un avocat qui a ecrit des courier sans aucun resultat.

Aidez moi je veux être remboursé car jamais ses arnaqueur me rapporteront de clients et ne me feront de la pub surtout quand on voit leur travail.

Par **jeetendra**, le **01/07/2009** à **20:51**

bonsoir, vous n'etes pas la première, ni la dernière victime de cette société dont je tairais le nom, ils sont très [fluo]procéduriers[/fluo], vous devez plutot porter plainte pour escroquerie, publicité trompeuse, vente forcée, et surtout ne plus payer, s'ils demandent une injonction de payer et qu'ils l'obtiennent vous ferez opposition et le différent sera jugé au fond de l'affaire, ils ont déjà été condamné, ça ne les empeche pas de continuer à faire des victimes, courage à vous, bonne soirée

Par **ami24**, le **09/07/2009 à 16:29**

bonjour
je viens d'avoir un appel et j'ai reçu un bon de commande par fax qui à l'air d'etre le meme que vous
la societe est ste conseil entreprise a bobigny est ce la meme ?

Par **serrecombe**, le **09/07/2009 à 16:43**

oui tout a fait ,vous ont il fais la meme demarche sinon j'aimerais avoir des lettres de temoignage ne signé surtout pas.
C'est un conseil.

Par **ami24**, le **09/07/2009 à 16:52**

ok merci

Par **fanfan83**, le **09/07/2009 à 20:50**

bonjour,

j'ai aussi été victime de cette arnaque avec mon mari. Nous venons d'ouvrir une entreprise et avons été contactés par cette entreprise dont le siège social est à Bobigny (Contact E...). Est ce la même que vous ?

Ils m'ont fait signé une offre à 598 € pour une année, sauf qu'en fait ils veulent me faire payer 11 fois cette somme. Ils ont fait mine de nous aider en nous proposant de payer la moitié, soit 3 000 euros, mais il fallait signer un papier le soir même absolument ! c'est leur méthode : vous faire faire les choses dans l'urgence. Nous n'avons pas été d'accord, et je suis allée à l'UFC que choisir de ma ville. Contactez moi s'il s'agit de la même entreprise car si on porte plainte à plusieurs, nous aurons plus de poids devant la justice pour faire payer ces escrocs !!!

Par **fanfan83**, le **09/07/2009 à 20:56**

bonjour,

j'ai aussi été victime de cette arnaque avec mon mari. Nous venons d'ouvrir une entreprise et avons été contactés par cette entreprise dont le siège social est à Bobigny (Contact E...). Est ce la même que vous ?

Ils m'ont fait signé une offre à 598 € pour une année, sauf qu'en fait ils veulent me faire payer 11 fois cette somme. Ils ont fait mine de nous aider en nous proposant de payer la moitié, soit 3 000 euros, mais il fallait signer un papier le soir même absolument ! c'est leur méthode : vous faire faire les choses dans l'urgence. Nous n'avons pas été d'accord, et je suis allée à l'UFC que choisir de ma ville. Contactez moi s'il s'agit de la même entreprise car si on porte plainte à plusieurs, nous aurons plus de poids devant la justice pour faire payer ces escrocs !!!

Par **serrecombe**, le **09/07/2009** à **22:14**

y a pas de soucis car moi je veux voir ces escros payer pour tout ce qu'ils font le seul soucis c'est que je n'ai plus les moyens de payer de frais d'avocat

Par **moi**, le **04/01/2012** à **12:22**

bonjour,

j'ai vu que vos messages datés déjà d'un petit moment.

j'aimerais savoir si la plainte a eu lieu et ce que ça a donné..

Je suis auto-entrepreneur et j'ai eu le même coup sauf que maintenant ils me demandent 18000€.. dois-je porter plainte ? quelle bande d'escrocs !!! pour 2 entreprises je dois à l'heure actuelle avoir payé en tout à peu près 6000€. je m'en veut j'ai vraiment été super naïve pour le coup...